

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 21/11/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : SUBVENTION 2024/2025 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE VALBELLE

Monsieur le Maire rappelle que les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal BEVONS NOYERS VALBELLE reçoivent une somme de 85 € par élève.

Pour l'école de Valbelle, à la demande des enseignantes, cette somme se décompose en 65 € en crédits pédagogiques et 20 € pour la coopérative scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, vu qu'il y a 28 élèves à l'école, le montant de la subvention à la coopérative scolaire est de 560 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 560 € à la coopérative scolaire de Valbelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 05 décembre 2024.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

